

teur de demain, si nous appliquons une politique de ce genre. En poussant ce principe à l'extrême, on finirait certes par n'avoir qu'une seule ferme. Le premier ministre aime se justifier ainsi, en portant les choses à l'extrême.

Le ministre chargé de la Commission du blé vient de l'Ouest du Canada, de la Saskatchewan. Il devrait connaître le rôle que le blé a joué dans l'économie de cette province. Il devrait savoir jusqu'à quel point les agriculteurs de cette province sont à court d'argent. Néanmoins, ou il ne se soucie pas de ces gens ou il n'a aucune autorité. Je préfère la dernière hypothèse, car je crois que le ministre doit se soucier d'eux. Il n'aurait pas cherché à se faire élire député s'il ne s'était pas soucié de sa circonscription. Cependant, à son arrivée ici, il a constaté que la bureaucratie d'Ottawa avait déjà établi la politique. Son rôle ne consistait qu'à la réaliser, l'administrer et diriger les délibérations de la Chambre sur les bills nécessaires.

Quand l'actuel secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Sharp) était chargé de la Commission du blé, il avait l'habitude de dire qu'il n'avait rien à voir aux affaires de la Commission. C'était la Commission du blé qui vendait le blé. Il est bien évident qu'aujourd'hui, la Commission ne conduit plus ses propres affaires. Un représentant de la Commission, homme compétent, a répondu à un certain nombre de questions qui lui ont été posées ce matin au comité en disant: «Je ne peux pas donner les réponses.» Il ne pouvait donner de réponses, sachant que c'est maintenant d'Ottawa qu'on dirige la Commission du blé. C'est inadmissible. On devrait modifier la loi sur la Commission du blé de façon à permettre aux cultivateurs de nommer un des commissaires. La commission comporte cinq membres. J'estime que deux, ou même trois d'entre eux devraient être élus, un pour chacune des provinces des Prairies, afin que les cultivateurs aient au sein de la Commission un représentant responsable envers eux. C'est une des dispositions qui devraient figurer dans la loi et qui n'y est pas. On accuse depuis trop longtemps la Commission du blé de ne pas faire de ventes, d'hésiter à en faire ou à réglementer le prix du grain, et cela suscite des inquiétudes. Si les cultivateurs avaient une voix au sein de la Commission canadienne du blé, cet organisme serait alors en contact direct avec les cultivateurs dont ils vendent les céréales et il serait immédiatement au courant de toute inquiétude qui se manifesterait au pays.

● (4.00 p.m.)

Le bill vise à faire relever le colza, la graine de lin et le seigle de la Commission canadienne du blé. Dans un récent communiqué—il en est fêru—le ministre a dit n'avoir aucune intention d'assujettir ces denrées au contrôle entier de la Commission canadienne du blé et vouloir d'abord consulter les producteurs. Cela me rappelle le fameux bill C-176. Le ministre n'avait aucune intention d'inclure les éleveurs dans le bill, à ce qu'il leur a dit. Il a dit qu'il les en soustrairait, mais il ne l'a pas encore fait. Le ministre a déclaré qu'il n'avait aucune intention de créer à un moment un office de commercialisation des bestiaux.

Croyez-vous vraiment, monsieur l'Orateur, que le ministre consulterait les producteurs de colza avant d'as-

sujezzir ce grain au contrôle rigide de la Commission du blé? N'a-t-il pas présenté ce bill sans même les consulter? Le *Western Producer* a dernièrement publié un article disant que lorsque le ministre a assisté à une réunion sur les Prairies, il a été renversé d'apprendre que les producteurs de colza ne relevaient pas de la Commission du blé. Je vois que le ministre sourit de cette remarque, mais je sais qu'il ne voudrait pas m'entendre lire cet article qui n'est guère flatteur. On déclare plus loin que le ministre, qui vient de Saskatoon, a mis sa tête sur le billot, et ce n'est certainement pas moi qui en exigerais autant.

**L'hon. M. Lang:** Vous l'avez fait si souvent déjà.

**M. Horner:** Je suis peiné d'avoir donné cette impression, car ce n'était pas du tout mon intention. Ce que je veux savoir, c'est si, comme producteurs, nous pouvons croire que le gouvernement nous consultera étant donné qu'il n'a pas tenté de le faire avant de présenter ce bill au Parlement. Le ministre a publié un communiqué annonçant que ces producteurs ne relèveront jamais de la Commission du blé et ne seront pas touchés par le bill. Ce qui me porte à me demander pourquoi il en est question dans le bill. Cette histoire de présenter un projet de loi comportant des dispositions touchant les producteurs, puis d'essayer de les rassurer en leur disant qu'ils ne seront pas touchés par le bill ne tient pas debout. Nos clients du monde entier se sont inquiétés ou sujet de cette mesure. Ils veulent maintenir l'arrangement flexible actuel qui leur permet d'acheter notamment du colza sans s'adresser à la Commission canadienne du blé. Le colza, la graine de lin et le seigle sont communément considérés comme étant des récoltes commerciales; les producteurs peuvent les cultiver et les vendre.

Je voudrais demander au ministre s'il a l'intention d'uniformiser le prix de ces grains, lorsqu'il en confiera la vente à la Commission du blé. Il étudiera probablement la situation un certain temps et s'il les place sous la régie de la Commission du blé, il uniformisera peut-être les prix. Je voudrais savoir si telle est son intention, en vue d'assurer l'efficacité de son programme de stabilisation des grains et pour lui permettre de tenir compte exactement des montants en espèces reçus par les cultivateurs.

Je pense qu'il adoptera une combinaison de ces deux éléments mais quel sera le résultat en définitive? Nos clients sont déjà inquiets. Les cultivateurs prévoient qu'il sera désormais un peu plus difficile de vendre leurs céréales. Depuis des années, nous avons un surplus de blé et je crois que nous devrions continuer à en avoir un. Telle est mon opinion, car divers pays augmenteront maintenant leurs achats. Depuis dix ans, la Chine et la Russie ont eu trois mauvaises récoltes et ont acheté des quantités considérables de grains du Canada. Nous sommes chanceux que ces céréales soient disponibles. En vertu du programme que le ministre met en œuvre, les quantités de céréales qui se trouvent dans les entrepôts commerciaux seront réduites. Dans ce cas-là, s'il n'est pas très prudent, il ne pourra pas assurer à la Russie, à la Chine et au Japon qui achète en grande quantité que nous serons en mesure de faire des livraisons de ce genre.